

La soif américaine

Nicolas Milot

Numéro 757, juin 2012

L'eau du Québec entre nos mains

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/66544ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Milot, N. (2012). La soif américaine. *Relations*, (757), 14–14.

entre autres) qui provoque cette prolifération, entraînant la formation de fleurs d'eau vert bleuâtre à la surface. Si les cyanobactéries produisent des toxines, leur présence peut également être dangereuse, notamment pour la baignade.

Que ce soit sur les plans qualitatif, quantitatif ou écologique, les perturbations que connaissent les ressources en eau sont pour la très grande majorité directement liées à l'utilisation que nous faisons du territoire et de la ressource elle-même. Et même si nous en arrivions à améliorer nos pratiques de manière individuelle, la gestion future des ressources en eau sera confrontée à deux phénomènes, soit l'accentuation des conflits d'usages et l'incertitude générée par les changements climatiques et les nouvelles technologies.

LA SOIF AMÉRICAINE

Depuis une quarantaine d'années, des propositions de projets d'exportation massive d'eau du Québec vers les États-Unis refont régulièrement surface. Cette possibilité est bien réelle. Plusieurs États agricoles du Midwest ont soif, leurs ressources en eau s'étant dangereusement épuisées. Le maintien de l'activité agricole chez eux risque, dans un horizon rapproché, de reposer sur l'importation de quantités significatives d'eau douce. D'autre part, la proximité du bassin versant du fleuve Mississippi et des Grands Lacs permet d'envisager l'érection d'infrastructures destinées aux transferts d'eau.

Au Québec, les partisans de l'exportation de l'eau fondent leur argumentaire sur deux idées principales. Primo, l'eau douce qui coule dans les grandes rivières du Québec – principalement vers la baie James – serait une pure perte puisqu'elle se mêle à l'eau salée sans être valorisée. Secundo, les exportations éventuelles d'eau douce ne menaceraient pas la souveraineté du Québec sur cette ressource; les Québécois ne seraient donc pas affectés par son éventuelle rareté. Bien entendu, à ces deux conceptions se rattache l'attrait pour un gain financier jugé significatif pour l'économie nationale.

Le premier de ces deux arguments n'est recevable que si l'on adopte une posture utilitariste dans notre rapport à l'eau. L'eau n'aurait d'intérêt que si elle est « utilisée », que si sa valeur est transférée en valeur d'utilité, notamment monétaire. Or, l'eau est une des composantes essentielles des diverses réalités écologiques caractérisant le territoire québécois. Soustraire une quantité appréciable de cette eau en l'exportant aurait assurément des conséquences incalculables sur l'équilibre des écosystèmes terrestres et aquatiques.

Quant à la souveraineté du Québec sur l'eau, il est permis de croire que si un jour le moratoire sur l'exportation sur l'eau est levé et que cette ressource fait l'objet d'une exportation formelle, les forces économiques qui bénéficieront le plus de cet échange feront tout en leur pouvoir pour assurer la pérennité des transferts. Dans un contexte où l'Accord de libre-échange nord-américain (l'ALÉNA) sert de base aux ententes commerciales entre le Canada et les États-Unis, l'eau se verra assurément menacée par des pressions visant à en faire un bien d'exportation, assujéti au traité commercial, et diminuant du même coup la capacité du Québec à assurer le contrôle global sur ses réserves d'eau douce. **N. M.**

LES CONFLITS D'USAGES

La multiplication des utilisations de l'eau et du territoire crée une pression telle sur les écosystèmes que des activités, qui prises individuellement ont peu de conséquences, produisent ensemble les conditions menant à la dégradation des cours d'eau. Ces effets cumulatifs représentent un défi important et exigent d'aller plus loin que la simple identification des responsables de ces effets non désirés sur l'environnement. Il s'agit de procéder collectivement au choix des activités à privilégier, des solutions à apporter ou des nouvelles modalités d'aménagement à proposer.

Ces conflits d'usages sont d'autant plus difficiles à gérer que les effets peuvent être observés à différentes échelles et, quelquefois, bien loin des gestes qui en sont les causes. Prenons par exemple la situation du Saint-Laurent. Depuis une dizaine d'années, des scientifiques ont découvert des zones anoxiques dans certains secteurs de l'estuaire. Ces zones pauvres en oxygène sont principalement le résultat des apports excessifs en nutriments dans le fleuve. Il en découle une explosion momentanée de la vie aquatique qui, après quelque temps, consomme en trop grande quantité l'oxygène présent dans l'eau. Les conséquences sont alors catastrophiques sur le plan écologique. Pour y remédier, il faut remonter à la source, c'est-à-dire aux champs, là où sont déversés les fertilisants, et aux municipalités où sont prises les décisions qui auront, en dernière analyse, une influence néfaste sur la santé du fleuve.

Le fleuve est, d'autre part, le théâtre de plusieurs autres conflits d'usages. En effet, du lac Saint-François au Golfe, en passant par le lac Saint-Pierre, la gestion du Saint-Laurent doit permettre la cohabitation de la navigation commerciale et de plaisance, l'approvisionnement en eau douce suffisamment propre à la consommation, la pêche sportive et commerciale, la production d'hydroélectricité, tout en assurant le maintien des derniers écosystèmes aquatiques. À cela s'ajoutent les pressions des compagnies qui veulent exploiter les réserves de pétrole se trouvant dans le Golfe. Ces nouveaux défis doivent être pris en compte dans les efforts visant à protéger les écosystèmes fluviaux qui déjà, nous l'avons vu, sont menacés par les activités existantes.

DE GRANDES INCERTITUDES

Le réchauffement planétaire est assurément une grande cause d'incertitude. Concrètement, les changements climatiques modifient les conditions environnementales normales qui ont été à la base du développement de notre société. Une plus grande variabilité pourrait caractériser, à plus ou moins long terme, l'importance des précipitations de pluie et de neige, la longueur des hivers et des étés ou le nombre et l'intensité des événements extrêmes (orages, inondations, verglas). C'est l'essentiel de notre rapport à l'eau qui se voit ainsi perturbé.

Par ailleurs, de nouveaux types de projets reposant sur des innovations technologiques génèrent aussi de l'incer-